



## COVID-19

### Dois-je reprendre les médicaments périmés ou non utilisés pour destruction le temps de la pandémie?

En situation de pandémie, il y a une rotation importante du personnel dans les RPA, CHSLD, RI, etc. Dans ce contexte, il faudrait éviter que de trop grandes quantités de médicaments se retrouvent dans ces milieux de vie, de même qu'en domicile. En effet, la conservation des médicaments dans les milieux de vie comporte de nombreux dangers. À moins d'une situation exceptionnelle, il ne serait pas approprié de refuser de reprendre des médicaments périmés ou inutilisés.

**Rappelons que le pharmacien est toujours libre de charger des frais raisonnables pour le service.**

De même, il peut rappeler à ses patients que les cosmétiques, contenants vides ou autres ne font pas partie des produits acceptés. Voici les mesures pouvant être mises en place.

### Patient se présentant à la pharmacie

#### Option 1



Si le contenant de récupération est à ouverture à sens unique et à portée du public, vous pouvez simplement demander au patient de déposer lui-même ses produits dans le contenant.

#### Option 2



Si le contenant de récupération n'est pas à portée du public, vous pouvez prendre le sac du patient comme vous le faites normalement, mais en faisant preuve d'une vigilance encore plus grande qu'en situation régulière (prévoir le port de gant et le lavage de mains).



## COVID-19

**Dois-je reprendre les médicaments périmés ou non utilisés pour destruction le temps de la pandémie?**

### **Médicaments à détruire provenant d'une résidence (RPA, CHSLD, RI, RTF, etc.)**

Si vous possédez un contrat ou une procédure de gestion avec une résidence et qu'une clause traite de la destruction des médicaments, il convient d'appliquer cette clause. En l'absence d'une telle entente, une discussion avec l'exploitant de la résidence vous permettra de convenir ensemble de la meilleure option, en fonction de la situation.

#### **Option 1**

#### **Le pharmacien reprend les médicaments**

Dans cette première situation, les étapes suivantes pourraient être mises en place

**1**

Le responsable de la résidence met les médicaments à détruire dans un sac clairement identifié.

**2**

Le livreur de la pharmacie passe chercher le sac. Après avoir mis des gants, il l'insère dans un autre sac, fourni par la pharmacie.

**3**

Après cette étape, le livreur enlève les gants, les dépose dans le sac et se lave les mains.

**4**

Dans la voiture de livraison, il entrepose ce sac dans un endroit séparé des autres colis à livrer.

**5**

À son retour à la pharmacie, il remet le sac à la personne désignée qui le dépose dans le bac de destruction.

#### **Option 2**

#### **Le pharmacien accompagne l'exploitant de la résidence afin qu'il fasse lui-même détruire les médicaments**

Dans certaines circonstances, notamment si une très grande quantité de médicaments sont à détruire, vous pourriez accompagner l'exploitant de la résidence afin qu'il fasse lui-même appel à une entreprise de destruction de médicaments. Dans ce cas, vous pourriez lui fournir les coordonnées d'une firme reconnue pour ce faire. L'exploitant pourra alors se procurer le contenant adéquat pour récupérer les médicaments ou instruments médicaux à détruire tout en respectant la réglementation fédérale et les normes environnementales en vigueur.